

S é a n c e d u 0 2 j u i n 2 0 1 7 , à 2 0 h 0 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2017

Présents : MM / Mmes les **conseillers municipaux** : Alain BASTIER, Annick FOURNIOUX, Jean-Marc LEGAY, Evelyne MARGNOUX, Laurent MORNON, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Nicolas RIGOUT, Nadine VILLENEUVE-DURAND.

Absents : Patrick MARGNOUX, Françoise RUAUD

Absents excusés : Pascal DUFRAISSE, Bernard FAYOL, Valérie SALÉ, Murielle VANDENBERGHE

Secrétaire de séance : Annick FOURNIOUX

3 pouvoirs :

Pascal DUFRAISSE donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

Bernard FAYOL donne pouvoir à Nicolas RIGOUT

Valérie SALÉ donne pouvoir à Alain BASTIER

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 avril 2017

Il est voté à l'unanimité.

45/2017 - Recensement de la population 2018 – Nomination d'un coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la Commune de Razès va avoir lieu au début de l'année 2018. Il explique qu'il doit désigner un coordonnateur communal de recensement qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement à venir. Il propose au Conseil Municipal de nommer Madame Séverine MATHURIN, rédacteur territorial, en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE de nommer Madame Séverine MATHURIN en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2018,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 juin 2017

46/2017 - Décision modificative – Budget assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer la décision modificative suivante au budget assainissement suite à l'ouverture de la ligne de trésorerie :

70611	+ 1 680
627	+ 680
6615	+ 1 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTE la décision modificative énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 juin 2017

47/2017 - Seuil réglementaire de mise en recouvrement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mail qu'il a reçu de Monsieur ALVADO, comptable public, qui nous informe que le décret n° 2017 – 509 du 7 avril 2017 a modifié l'article D 1611-1 du CGCT et relevé le seuil réglementaire de mise en recouvrement à 15 euros. En conséquence des titres de recette pour des créances inférieures à ce seuil ne doivent plus être émis. Ce dispositif est d'application immédiate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE ce nouveau dispositif fixant le seuil réglementaire de mise en recouvrement à 15 euros,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 juin 2017

48/2017 - Désignation des délégués du Syndicat Couze Gartempe

En raison de l'absence répétée de Mme RUAUD Françoise pour représenter la commune de Razès au Conseil Syndical du SIAEP Couze Gartempe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer :
titulaires : Jean-Marc LEGAY, Bernard FAYOL
suppléant : Michèle PERROT

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 juin 2017

49/2017 - Achat de terrain à M. Guy BOUSQUET

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Guy BOUSQUET. Le bornage de la parcelle a été réalisé par Monsieur GEHL géomètre. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AE n°145 d'une contenance de 93 m², située derrière la cité Puy Cor. L'estimation de la parcelle est au prix de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 145 d'une contenance de 93 m² au prix de 300 €.

DIT que l'acte sera signé chez maître DUCHASTEAU, notaire à Bessines sur Gartempe.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 juillet 2017

50/2017 - Achat de terrains à Mme et M. Franck AUPETIT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle (grange) appartenant à Mme et M. AUPETIT Franck cadastrée section AE n°91 et une partie de la parcelle cadastrée section AE n°92 situées au 26 rue de la Libération. Il a rencontré monsieur AUPETIT Franck afin de définir le prix de vente. Monsieur AUPETIT accepte de vendre au prix de 25 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable pour acheter une partie de l'immeuble (grange) appartenant à M. et Mme AUPETIT Franck cadastrée section AE n°91 et une partie de la parcelle cadastrée section AE n°92 situées au 26 rue de la Libération, au prix de 25 000 €.
DIT qu'un bornage sera réalisé par Monsieur GEHL géomètre.
ACCEPTE de prendre en charge les frais de bornage et de notaire
AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces et actes.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 13 juin 2017

51/2017 - Vente de terrain à Mme et M. GRARE

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une lettre qu'il a reçue de M. et Mme GRARE souhaitant acquérir une partie de la parcelle, située au Lotissement de Champour, cadastrée section AK n°68 appartenant à la commune, jouxtant leurs parcelles cadastrées section AK n° 62 et n° 63.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable pour vendre une partie de la parcelle cadastrée section AK n° 68 au prix de 800 €.
DIT qu'un bornage sera réalisé par Monsieur GELH géomètre et sera à la charge de M. et Mme GRARE.
DIT que les frais de notaire seront à la charge de M. et Mme GRARE
AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 22 juin 2017

Achat de terrain aux consorts FONDANECHÉ

Monsieur le maire informe le conseil municipal que sur la parcelle appartenant aux consorts FONDANECHÉ cadastrée section B n° 724 située Le Puy du Betout d'une contenance de 8 020 m² en nature de bois taillis, se trouve une « loge de berger » en bordure du chemin rural et propose d'acquérir cette parcelle afin de préserver ce petit patrimoine rural.
Les consorts FONDANECHÉ sont d'accord pour vendre ladite parcelle dans sa totalité.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour acquérir la parcelle cadastrée section B n° 724 située Le Puy du Betout d'une contenance de 8 020 m² ; dit que l'acte sera signé chez maître DUCHASTEAU notaire à Bessines sur Gartempe ; dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune ; autorise le maire à signer toute pièce et acte à intervenir

Affaires diverses

Bureau de vote – élections législatives - dimanche 11 juin 2017

Président : Jean-Marc LEGAY

Vice-Président : Annick FOURNIOUX

Le matin 8h – 13 h

Emargements : Nicolas RIGOUT

Cartes : Annick FOURNIOUX

Urne : Valérie SALÉ

Enveloppes : Murielle VANDENBERGHE

L'après-midi 13h – 18 h :

Emargements : Laurent MORNON

Cartes : Joseph NDJAP TOUCK

Urne : Nadine VILLENEUVE

Enveloppes : Bernard FAYOL

Secrétaire : Bernard FAYOL

Bureau de vote - élections législatives – dimanche 18 juin 2017

Président : Jean-Marc LEGAY

Vice-Président : Evelyne MARGNOUX

Le matin 8h – 13 h

Emargements : Michèle PERROT

Cartes : Alain BASTIER

Urne : Pascal DUFRAISSE

Enveloppes : Evelyne MARGNOUX

Secrétaire : Annick FOURNIOUX

L'après-midi 13h – 18 h :

Emargements : Laurent MORNON

Cartes : Nadine VILLENEUVE-DURAND

Urne : Annick FOURNIOUX

Enveloppes : Jean-Luc DESENFANT

Nouveaux locataires dans les logements communaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal que :

- le logement de l'école (11 rue des écoles) est à nouveau loué depuis le 1^{er} mai 2017.
- le logement de La Poste (15 rue Jean Moulin) est loué depuis le 15 mai 2017.

Avancement des travaux

Monsieur le maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux :

- l'assainissement du village de Chanteloube est en cours d'achèvement.
- le chemin près du terrain de football est en cours de réalisation. Les travaux sont réalisés par l'entreprise XP BOIS.
- afin de régulariser la situation, au regard de l'évacuation des eaux usées, entre deux habitants du village des Châtres, l'entreprise BUREAU a été mandatée pour réaliser les travaux qui permettent de mettre fin aux nuisances. Il s'agit d'une solution temporaire que ne dispense pas le pollueur d'une mise en conformité de son installation.
- le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage à la sortie 25 sur la route départementale direction Saint Sylvestre a été approuvé par le Conseil Départemental et permettra de créer 23 places de stationnement. Un éclairage solaire est envisagé pour améliorer le confort de stationnement et mettre en évidence le site.

Fin de séance à 21h50.